

Bilan des 4 éditions du Mois de la Nuit (2021-2024)

Contexte

L'éclairage nocturne est associé à de nombreux enjeux : pollution lumineuse, impact sur la biodiversité et sur la santé humaine, consommations d'énergie, ciel étoilé... Depuis plusieurs années, les territoires œuvraient de leur côté sur la mise en place d'un éclairage plus raisonné, auprès de tous types d'acteurs (grand public, communes, et acteurs privés), et souhaitaient intensifier leur communication et leur accompagnement sur ce sujet. Il s'avère que sur cette question, un travail collaboratif est primordial, puisque l'éclairage ne s'arrête pas aux frontières d'un territoire.

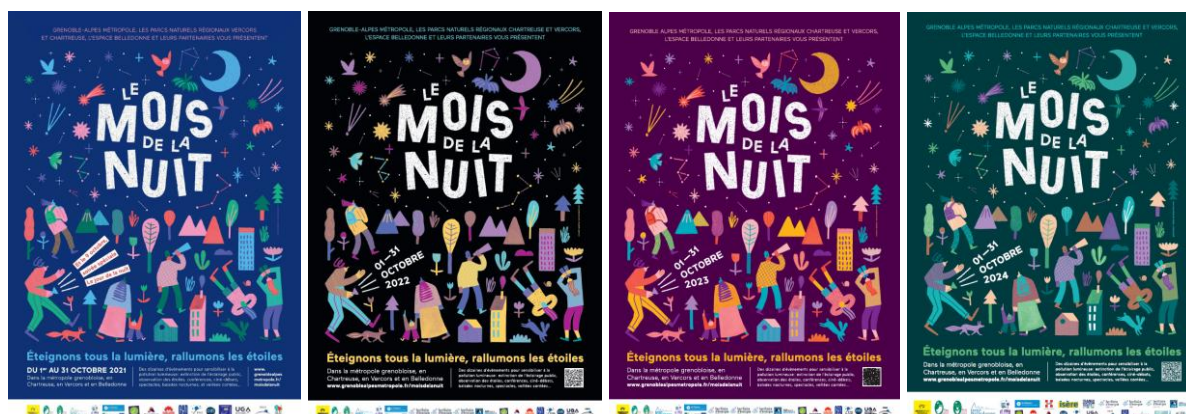
Grenoble-Alpes Métropole, le Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse, le Parc naturel régional (PNR) du Vercors et Espace Belledonne ont donc souhaité s'engager ensemble, pour mutualiser et coordonner leurs actions, en particulier auprès des communes qu'ils ont en commun et à destination de tous les acteurs du territoire.

Cela s'est matérialisé de deux façons :

- via la signature d'une convention de partenariat, en octobre 2021, pour une durée de 5 ans ;
- via l'organisation d'un événement annuel en commun, le Mois de la Nuit.

Le Mois de la Nuit en quelques mots

Le Mois de la Nuit s'organise depuis 2021 au mois d'octobre en lien avec l'évènement national du Jour de la Nuit. Les 4 territoires incitent leurs communes à organiser des événements grand public autour de la pollution lumineuse, du ciel étoilé, de l'éclairage nocturne, de la santé et de l'impact sur la faune et la flore. Les communes organisent ainsi des événements très variés (conférences, balades nocturnes, observations des étoiles, projections cinéma, atelier photo ou peinture...). Les territoires coordonnent la communication globale et fournissent une boîte à outils pour faciliter l'organisation des événements.



Quelques éléments de bilan des opérations du Mois de la Nuit

	2021	2022	2023	2024
Conférence de presse	A St Nizier du Moucherotte, avec signature de la convention de partenariat et observation des éclairages de la Métropole depuis l'observatoire. Présence d'une trentaine de personnes.	A Grenoble à la Bastille, avec animations à destination de la presse et des élus : conte et observation du ciel. Présence d'une quarantaine de personnes.	A St Martin le Vinoux, conférence de presse. Présence d'une vingtaine de personnes.	A Pont de Claix au centre Cosmocité, avec une démonstration planétarium. Présence d'une trentaine de personnes.
Nombre d'animations organisées par les communes	45 animations (+ une extinction des éclairages publics dans 24 communes le soir du 9 octobre, en réponse à la sollicitation d'AurorAlpes)	90 animations	50 animations	41 animations
Autres animations ou actions	Un événement collectif de grande ampleur le 9 octobre à la Bastille : spectacle de Yoann Bourgeois, observation de l'extinction de l'éclairage public et du ciel étoilé avec télescopes, cours de photographie nocturne, balades nocturnes accompagnées. Environ 200 participants.		Organisation d'événements à destination des acteurs privés : 3 webinaires (une dizaine de participants), 1 rencontre à destination de la zone d'activité de St Egrève (pas de participants), 2 rencontres auprès de copropriétés (60 participants)	Mise en place par les 4 territoires organisateurs d'un catalogue fourni des animations possibles avec liste des prestataires mobilisables. Création d'une cartographie interactive des communes pratiquant l'extinction nocturne
Nombre de communes impliquées	50 communes mobilisées	54 communes mobilisées	30 communes mobilisées	28 communes mobilisées

Types d'animations organisées par les communes : extinctions de l'éclairage public, balades nocturnes pour observer la biodiversité et la faune la nuit, soirées d'observation de la lune/des planètes/des étoiles, contes sur le thème de la nuit, conférences sur la pollution lumineuse, conférences sur le thème des cycles biologiques, planétarium itinérant, atelier pour les enfants, animations ludiques Halloween sur le thème de la nuit, créations artistiques sur le thème de la nuit, expositions photo, des animations scolaires.

- Nombre de participants en moyenne par animation : très hétérogène selon les animations et la météo, mais environ une vingtaine en moyenne sur tous les événements.
- Depuis 2022 (deuxième édition), un questionnaire de satisfaction est envoyé aux communes après l'édition. Ces questionnaires relèvent des très bons taux de satisfaction (de l'ordre de 95%).



Éléments de bilan sur les actions éclairage public à l'échelle de la Métropole

Pour rappel, les objectifs du SDAL (délibération métropolitaine du 7 février 2020) sont :

- Généraliser et harmoniser les politiques d'extinction et de variation
- Réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage public de 30 % en 2025 et 60% à l'horizon 2035
- Signer des "chartes d'engagement Lumière" avec les communes de la Métropole pour une mise en oeuvre partagée du SDAL, avec des engagements d'objectifs quantifiés et des feuilles de route de modernisation cohérente avec les orientations du SDAL

Résultats à fin 2024 :

- 24 communes ont signé la charte d'engagement lumière. La quasi-totalité des communes de la métropole a mis en oeuvre une extinction ou une modulation de l'éclairage public en milieu de nuit.
- La mise en oeuvre du Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) se poursuit, de façon très active par les communes. Le SDAL fixait comme objectif en 2025 la rénovation en leds de 7 800 luminaires supplémentaires par rapport à 2020 (en 2020 : on comptait 67 000 luminaires dont 10 000 leds sur la métropole). A fin 2024 : + 17 800 luminaires ont été rénovés en leds (soit 10 000 de plus que l'objectif du SDAL). En 2025, on estime la baisse de consommation d'énergie de 40 % entre 2019 et 2024 (soit 10 % de plus que l'objectif du SDAL à 2025).
- Globalement, on peut dire que les actions préconisées par le SDAL sont largement engagées sur l'éclairage public par les Communes et bien acceptées par le public, notamment grâce à l'impulsion de la Métropole (adoption du SDAL, signature des chartes lumière avec les communes, actions de communication et de sensibilisation, assistance technique aux communes, soutien financier aux communes via le fonds de concours métropolitain à la transition, veille technique, ...).

- Par contre, on constate maintenant un besoin d'actions d'incitation et d'accompagnement pour les éclairages privés : commerces (vitrines, enseignes, écrans lumineux, ...), zones d'activités et zones commerciales (éclairage des parkings, enseignes, ...), copropriétés et lotissements (éclairage des voies privées, ...). En effet, pour ces éclairages privés, on constate un très net retard dans la mise en œuvre d'actions : non respect de la réglementation (loi de 2018, PLUI, ...) pour les éclairages de commerces ou pour les copropriétés et zones d'activités (pas d'extinction la nuit, luminaires « boules » encore présents alors qu'ils sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2025, ...). Pour ces éclairages privés, des actions ciblées auprès des acteurs s'avèrent plus adaptées : des messages génériques « grand public » ne s'avèrent pas suffisants.

Suites données à compter de 2025 :

Le partenariat entre les quatre territoires se poursuit, avec de nouvelles orientations :

- Continuer à accompagner techniquement et relayer les événements de sensibilisation menés par les communes ou les associations dans le cadre du « Jour de la Nuit » national. Voir : [Le Jour de la Nuit : rallumons les étoiles ! | Agir pour l'Environnement](#).
- Ne pas reconduire en 2025 l'opération « Mois de la Nuit » à l'échelle de la grande région grenobloise :
 - considérant que les objectifs d'information et de sensibilisation du public sur les enjeux et les impacts de l'éclairage public sont atteints (cf éléments de bilan ci-dessus).
 - Par ailleurs, on constate un « essouffement » des communes en termes d'implication dans l'opération « Mois de la Nuit » : Entre 2022 et 2024, on est passé de 90 animations menées par 54 communes à 41 animations menées par 28 communes.
 - La plus-value de cette action à l'échelle de la grande région grenobloise devient relative -> Il est préconisé de s'orienter sur une nouvelle cible, à savoir les acteurs en charge des éclairages privés
- Réorienter les actions de communication et sensibilisation sur l'accompagnement à la réduction des nuisances et les réductions des consommations d'énergie dues à l'éclairage privé, via des diagnostics locaux et des séances de travail (réalisées en partenariat avec France Nature Environnement, en lien avec nos collègues de la Direction en charge de la biodiversité et la Direction de l'économie) :
 - Copropriétés et lotissements pour l'éclairage de leurs voies privées
 - Commerces : vitrines, enseignes, écrans lumineux, ...
 - Zones d'activités, zones commerciales, grandes entreprises : éclairage des parkings, enseignes, ...
- Mettre en place un observatoire de l'environnement nocturne en partenariat avec l'OSUG, l'ANPCEN et FNE dans l'objectif d'avoir un suivi des impacts des politiques publiques et de disposer d'outils de médiation et de communication